

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 17 OCTOBRE 2023 -

### DÉCISION N° 23 - 07 - 046

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni le mardi 17 octobre 2023 à partir de 10 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)

#### **Décision 2 : La revalorisation des tickets restaurant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Les tickets restaurant sont attribués aux agents du SDIS depuis 2008. La valeur faciale des tickets, fixée initialement à 3 €, a été portée à 4 € en 2010, puis à 4,50 € en 2018. Ils sont financés depuis 2008 à parts égales entre l'employeur et les agents.

Cet avantage social est utilisé par la quasi-totalité des agents au sein du SDIS.

Lors de la séance du comité social territorial (CST) du 19 septembre 2023, et dans le cadre du dialogue avec les représentants du personnel, il a été proposé de majorer la valeur faciale des tickets restaurant de 1 € (soit 5,5 €), financés à part égale par l'établissement et par les agents. Cette proposition a reçu un avis favorable de l'instance.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique** : Le bureau du conseil d'administration décide de porter la valeur faciale des titres restaurant à 5,50 €, financée pour moitié par l'établissement public, et pour moitié par l'agent. Cette mesure s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

La Présidente du Conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Marianne DARFEUILLE